

Évaluation de l'usager lors des soins à domicile (hors milieux hospitaliers) - COVID-19

Communiquer avec l'usager et valider la possibilité de **reporter la visite à domicile**

OUI

Annulation de la visite

NON

Cas confirmé (rouge) ou suspecté (jaune)

- Communiquer avec l'usager avant la visite ou vérifier au moment de la visite si l'usager ou une autre personne au domicile présente des symptômes de la COVID-19 ou répond positivement aux critères d'exposition.¹
- Interventions médicales générant des aérosols (IMGA) : Usagers à domicile (hors milieux hospitaliers) en situation de transmission communautaire soutenue.
- Si interventions médicales générant des aérosols (IMGA), rehausser les précautions additionnelles à « **AÉRIEN CONTACT +** » si le risque est reconnu et possible ou à « **GOUTTELETTES CONTACT +** » si le risque est incertain, non documenté et que le risque est peu probable.
- Si l'usager est de retour d'une hospitalisation sur une unité en éclosion avec séjour de plus de 24 heures ou si l'usager ne le sait pas, rehausser les précautions additionnelles à « **GOUTTELETTES CONTACT +** » (14 Jours) si contact de moins de 2 mètres et lui demander de respecter l'isolement de 14 jours à domicile.
- Si l'hospitalisation de l'usager provient d'une autre région, lui demander de respecter l'isolement de 14 jours recommandé et de rehausser les précautions additionnelles à « **GOUTTELETTES CONTACT +** ».²
- En **présence** de critères ou symptômes, se référer à une infirmière ou une ICASI pour une évaluation et la conduite à tenir.

ABSENCE

Cas non suspecté (vert)

- Si IMGA, appliquer les précautions additionnelles selon l'aide-mémoire (IMGA)³
- Hygiène des mains de l'usager (prévoir une solution hydroalcoolique)
- Appliquer les pratiques de base :
 - Hygiène des mains
 - Maintien de la distance de 2 mètres avec l'usager
 - Protection oculaire et masque de procédure selon la MRC⁴
- Améliorer la circulation de l'air en ouvrant une fenêtre si possible
- Port d'un couvre visage (*Si non disponible, l'usager peut se couvrir le nez et la bouche avec un linge propre ou un papier mouchoir*)

PRÉSENCE

POUR UNE DISTRIBUTION DE MÉDICAMENTS

1. Aviser l'usager de prévoir un verre d'eau
2. Demander à l'usager de porter un masque de procédure, si possible
3. Frapper à la porte et reculer d'au moins 2 mètres
4. Sécuriser l'environnement pour éviter le risque de chute de l'usager lors de la distribution
5. Demander à l'usager de tendre le bras **OU**
6. Distribuer en respectant une distance, la médication dans la main de l'usager **OU**
7. Déposer la médication sur une surface à l'entrée du domicile
8. Vérifier la prise de médication

Lors des soins à domicile à moins de 2 mètres d'un usager, appliquer le port prolongé :

- Du masque de procédure pour une période de 4 heures, sans le retirer entre les soins de plusieurs usagers

POUR ADMINISTRER UN SOIN OU UN TRAITEMENT

- Dès l'arrivée au domicile, revêtir l'ÉPI à l'extérieur ou dans l'entrée et appliquer les précautions additionnelles « **GOUTTELETTES CONTACT +** » et porter une protection oculaire (visière longue)
- Si interventions médicales générant des aérosols (IMGA), rehausser les précautions additionnelles à « **AÉRIEN CONTACT +** » si le risque est reconnu et possible ou à « **GOUTTELETTES CONTACT +** » si le risque est incertain, non documenté et que le risque est peu probable. Se référer à l'aide-mémoire sur les IMGA
- Port du masque de procédure par l'usager (non artisanal)

- Apporter seulement le matériel requis, laisser vos effets personnels dans votre voiture
- Placer vos gants et votre blouse ainsi que le matériel dans un étui en plastique
- Privilégier le matériel à usage unique
- Limiter les contacts avec l'environnement de l'usager
- S'abstenir de se toucher les yeux, le nez ou la bouche
- Administrer les soins et les traitements requis
- S'assurer que l'usager ait un thermomètre à sa disposition pour l'auto-surveillance, si pas de thermomètre, prendre la température selon les directives de l'infirmière
- Remettre le document « *Étapes en cas de symptômes - Coronavirus (COVID-19)* » du ministère de la Santé et des Services sociaux, si requis
- Essuyer tout le matériel avec lingette désinfectante avant de le transporter dans le coffre de la voiture
- Retirer l'ÉPI (gants, blouse) avant de sortir du domicile et les mettre dans un sac de plastique. Garder le masque en tout temps (pas dans le cou ni sous le nez). Retirer la protection oculaire à l'extérieur du domicile, procéder à l'hygiène des mains, à la désinfection de la protection oculaire et la placer dans un sac de plastique ou de papier

⁴ Pour les installations situées dans les MRC

d'Antoine-Labelle, Argenteuil, Laurentides et Pays-d'en-Haut
Rouge (confirmé) : Port du masque de procédure et ajout de la protection oculaire si contact de moins de 2 mètres
Jaune (suspecté) : Port du masque de procédure et ajout de la protection oculaire si contact de moins de 2 mètres
Vert (non suspecté) : Port du masque de procédure

⁴ Pour les installations situées dans les MRC de

Deux-Montagnes, Mirabel, Rivière-du-Nord et Thérèse-De Blainville
Rouge (confirmé) : Port du masque de procédure et protection oculaire si contact de moins de 2 mètres
Jaune (suspecté) : Port du masque de procédure et protection oculaire si contact de moins de 2 mètres
Vert (non suspecté) : Port du masque de procédure et protection oculaire si contact de moins de 2 mètres

¹ Se référer aux aide-mémoire des hyperliens suivants :

http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciasss_laurentides/Sante_Publique/Maladies_infectieuses/COVID_employes/PCI/MAN_Criteres_et_symptomes.pdf

ET

http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciasss_laurentides/Sante_Publique/Maladies_infectieuses/COVID_employes/PCI/MAN_IMGA_COVID-19.pdf

² Pour consulter les éclosions au sein du CISSS via l'intranet : Accueil/Incontournables/Portail clinique/Grands dossiers/PCI/Bilan des éclosions

³ Interventions médicales générant des aérosols : Liste complètes des IMGA sur le site de l'INSPQ : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2960-interventions-aerosols-covid19>

Se référer au document *COVID-19 Critères et symptômes – PCI CISSS des Laurentides* : http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciasss_laurentides/Sante_Publique/Maladies_infectieuses/COVID_employes/PCI/MAN_Criteres_et_symptomes.pdf

Source : INSPQ 2020-06-15 COVID-19 Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires (7.1)

Rédigé par Marie-Claude Richer. Validé par l'équipe PCI

Version du 19 juin 2020